

DOCUMENTS DE LA 101^{ème} REUNION DU COMITE EXECUTIF

REUNION ORDINAIRE DU 30 juillet 2020

Soumis par le Secrétariat Technique

Décembre 2020

Sommaire :

Sommaire

Relevé des décisions issues de la 101ème réunion du CE [REDACTED]	3
PV DU CE DU 22 JANVIER 2020	5
PV DU CE DU 22 FEVRIER 2020	16
PV DU CE DU 25 JUIN 2020	21
La feuille de route des priorités du CN/ITIE juillet à décembre 2020	27
Terme de référence pour l'élaboration du rapport assoupli 2018-2020.....	37
Situation Financière de l'ITIE-RDC de Janvier à Juillet 2020	42

Relevé des décisions issues de la 101ème réunion du CE

Référence	Décisions	Statut	Observation
101-3-A	la Feuille de route des priorités du Comité National de l'ITIE-RDC de juillet à décembre 2020 est Adopté à l'unanimité, Moyennant les améliorations des membres.	Exécutée	
101-3-B	Adopter les TDR pour l'élaboration du rapport assoupli ITIE-RDC 2018-2019 et 1 ^{er} Semestre 2020, moyennant intégration de la référence au cadrage.	Exécutée	
101-4	Le Secrétariat Technique est instruit de chercher la confirmation ou l'infirmerie des allégations sur le dossier SOKIMO auprès des sources officielles et de partager avec lui, au plus tard le 15 août 2020, des éléments documentés afin de lui permettre d'en débattre à bon escient et, dans la mesure du possible, de conseiller utilement le Gouvernement		

Document de la réunion du Comité Exécutif 101-0

Ordre du jour de la 101^{ème} réunion du CE de l'ITIE-RDC: Réunion Ordinaire **Projet**

Date : 30 juillet 2020

Lieu : Salle « MULUMBA LUKOJI » du Ministère du Plan

- (1) Procès-verbaux des réunions des 22/01, 22/02 et 25/06/2020.

Pour amendement et adoption

PV du CE des 22/01/2020/, 22/02/2020 et 25/06/2020

Documents 101-1-A ; 101-1-B et 101-1-C

Par la Présidente du C.E

Pour discussion et adoption

- (2) Restitution des travaux du GTT au C.E sur :

- 1) La feuille de route des priorités du C.E de juillet à décembre 2020 ;

Document 101-2

- 2) Les termes de référence pour l'élaboration du rapport assoupli 2018-2020.

Document 101-3

Par le Président du GTT

- (3) Situation financière de l'ITIE-RDC de janvier à juillet 2020

Pour information

Documents 101-4

Par le ST ITIE

- (4) Point d'information sur la situation du contrat SOKIMO –AJN

Pour information

Par la Présidente du C.E

- (5) Divers

Par la Présidente du C.E

- (6) Présentation du nouveau Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.

Pour installation

Par la Présidente du C.E

Fait à Kinshasa, le 23 /07/2020

Le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC (C.E) a tenu sa 98^{ème} réunion dont procès-verbal ce 22 janvier 2020, dans la salle «La Transparence» du Secrétariat Technique (ST) située dans l'Immeuble William's Résidence, sur l'avenue Roi Beaudouin à Kinshasa-Gombe. Cette réunion est ordinaire.

Du quorum

Les différents collèges siégeant au C.E sont représentés de la manière ci-après :

Collège Institutions publiques :

1. Élysée MUNEMBWE, Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et Présidente du C.E : Présente ;
2. Rubens MIKINDO, Ministre d'État, Ministre des Hydrocarbures, Membre : Présent ;
3. Willy KITOBO, Ministre des Mines, 1^{er} Vice-Président du C.E, empêché et représenté par Mme Alpha Denise LUPETU, Vice-Ministre des Mines : Présente ;
4. Claude NYAMUGABO, Ministre de l'Environnement & DD, 2^{ème} Vice-Président du C.E, empêché et représenté par Mme Jeanne ILUNGA, Vice-Ministre de l'Environnement : Présente ;
5. José SELE, Ministre des Finances, Membre, empêché et représenté par M. Vincent NGONGA, Directeur de Cabinet du Ministre des Finances : Présent ;
6. Marcellin BILOMBA, Conseiller Principal du Chef de l'État, Membre, empêché et représenté par M. Jean-Bedel LITANDI, Conseiller à la Présidence/ECOFIRE : Présent ;
7. Émilie MUSHOBKWA, Directeur de Cabinet Adjoint/Primature, Membre : Présente ;
8. Jean-Pierre LIHAU, Directeur de Cabinet Adjoint/Primature, Membre, empêché et a donné mandat à Mme Émilie MUSHOBKWA : Présente ;
9. François NZEKUYE, Député National, Représentant de l'Assemblée Nationale : Présent.

Collège Entreprises Extractives :

10. Yvonne MBALA, Déléguée des Entreprises pétrolières, Membre : Présente ;
11. Robert MUNGANGA, Délégué des Entreprises minières publiques, Membre : Présent ;
12. Simon TUMA WAKU, Délégué des Entreprises minières privées, Membre, empêché et a donné mandat à M. Robert MUNGANGA : Présent ;
13. KASSONGO Bin Nassor, Délégué de la Chambre des Mines/FEC, Membre, empêché et a donné mandat à Mme Yvonne Mbala : Présente ;

Collège Société Civile :

14. Jean Claude KATENDE, Délégué de la Société Civile, Membre : Présent ;
15. Albert KABUYA, Délégué de la Société Civile, Membre : Présent ;
16. Nicole BILA, Déléguée de la Société Civile, Membre : Présente ;
17. Jimmy MUNGURIEK, Délégué de la Société Civile, Membre : Présent ;
18. Jean Marie KABANGA, Délégué de la Société Civile, Membre : Présent.

Le quorum est atteint et, par conséquent, le Comité Exécutif a valablement siégé.

Le secrétariat de la réunion est assuré par Madame le Coordonnateur National a.i.

De l'ordre du jour adopté

Les membres ont adopté l'ordre du jour de la réunion comportant neuf points repris ci-dessous :

1. Adoption des PV des Réunions du CE des 27/11 et 18/12/2019 ;
2. Présentation, pour information, du point sur la publication du Rapport ITIE-RDC 2017 (Rapport contextuel et Rapport de conciliation) ;
3. Présentation, pour adoption, du calendrier d'actualisation du Plan de Travail du Comité National de l'ITIE-RDC ;
4. Restitution des réunions du Groupe Technique de Travail (GTT) sur deux dossiers :
 - 1° *L'analyse des recommandations de l'Audit des comptes du Comité National de l'ITIE-RDC de l'exercice 2015 ;*
 - 2° *Situation du projet de décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'ITIE-RDC ;*
5. Examen, pour décision, du dossier de suspension des Messieurs MACK DUMBA et Claude KANDA, respectivement anciens Coordonnateur National et Responsable Administratif et Financier de l'ITIE-RDC ;
6. Examen, pour décision, du dossier de recrutement d'un nouveau Coordonnateur National de l'ITIE-RDC ;
7. Présentation, pour information, de la situation financière du CN/ITIE-RDC de novembre 2019 à ce jour ;
8. Information sur les contrats pétroliers des Blocs 1 et 2 du Graben Albertine congolais ;
9. Présentation, pour adoption, du Projet de décret sur la Propriété Réelle.

De ces neuf points, sept seront examinés en présence du public, tandis que deux feront l'objet d'un huis clos entre les membres uniquement.

Les deux points de l'ordre du jour soumis à l'examen à huis clos ne font pas l'objet du présent PV. Il s'agit de :

- 1° Point 5 : Examen, pour décision, du dossier de suspension de Messieurs MACK DUMBA et Claude KANDA, respectivement Coordonnateur National et Responsable Administratif et Financier de l'ITIE-RDC ;
- 2° Point 6 : Examen, pour décision, du dossier de recrutement du Coordonnateur National de l'ITIE-RDC ;

Examen des points inscrits à l'ordre du jour, débats et délibérations

I. De l'adoption des PV des réunions du CE des 27/11 et 18/12/2019

Madame la Présidente rappelle aux membres que les deux PV avaient été partagés en ligne par le Secrétariat Technique, qui n'a enregistré aucun amendement des membres. Elle

demande aux membres s'ils avaient des amendements à proposer séance tenante. Aucun amendement n'ayant été proposé, Madame la Présidente invite les membres à manifester qu'ils adoptaient ces PV.

Délibérations :

Les PV des réunions du Comité Exécutif tenues le 27/11 et le 18/12/2019 sont adoptés à l'unanimité.

II. Du point sur la publication du Rapport ITIE-RDC 2017

Madame la Présidente invite le Secrétariat Technique (ST) à présenter aux membres le Rapport Contextuel ITIE-RDC 2017-2018 et le Rapport de Conciliation ITIE-RDC 2017.

La présentation du ST est faite par l'Expert Technique Responsable de la Cellule Technique, qui a fait l'économie de ces deux rapports en insistant sur les limitations constatées tant par les Parties Prenantes que l'Administrateur Indépendant BDO Tunisie Consulting.

En ce qui concerne le Rapport Contextuel ITIE-RDC 2017-2018, il a relevé que :

- 1° le Ministère du Budget n'a pas fourni les informations sollicitées par le ST sur les prêts et ou subventions éventuels accordés par le Gouvernement aux industries extractives et les paiements effectués par les Entreprises Publiques (EP) en couverture des dépenses budgétaires du Gouvernement ;
- 2° le Ministère des Finances (DTO) n'a pas fourni les données désagrégées des transferts infranationaux et une explication sur l'allocation forfaitaire de la redevance minière aux provinces, ainsi que les recettes de 10% du Fonds Minier pour les générations futures (FOMIN) perçues par la Banque Centrale du Congo (BCC).

S'agissant de certaines informations sur les exigences 2.6, 4.5 et 6.2 manquantes dans le rapport contextuel l'intervenant signalé aux membres qu'en vue de rencontrer ces exigences, les informations complémentaires seront publiées à l'issue de la mission confiée à un Consultant chargé de faire la revue des états financiers des EP.

Les limitations relatives au Rapport de Conciliation ITIE-RDC 2017 ont porté sur :

1° l'exhaustivité de déclarations :

- *Défaut de déclaration de 32 entreprises (sur les 118 du périmètre de réconciliation) ;*
- *Absence de déclaration du CEEC, de la DRP Nord Kivu et du Ministère Provincial des Mines du Nord-Kivu pourtant contactés ;*
- *Déclaration tardive de la BCC qui n'a pas été prise en compte ;*
- *Les avances fiscales déclarées par GÉCAMINES dans autres paiements n'ont pas été prises en compte dans le revenu global du secteur extractif et n'ont pas été réconciliées du fait que ces avances ne sont pas un flux du Référentiel et les justificatifs de la GÉCAMINES reçus tardivement n'ont pas été rapprochés avec les déclarations des Régies financières.*

- *Non prise en compte de certains justificatifs reçus après le 11 décembre 2019, date limite de réception des pièces justificatives.*

2° la fiabilité des données déclarées :

- *62 entreprises sur 80 concernées n'ont pas respecté le mécanisme de fiabilisation décidée par le Comité Exécutif ;*
- *Les déclarations de l'Etat n'ont pas été certifiées par l'IGF (Inspection Générale des Finances). En effet, faute de moyens financiers, l'IGF n'a pu mener sa mission.*

Madame la Présidente invite les Collèges à réagir à l'exposé fait par le ST.

Le Collège Société Civile s'indigne du comportement des entités de l'Etat qui n'ont pas déclaré alors qu'elles auraient dû prêcher par l'exemple. Il exprime ses inquiétudes quant aux préjudices que ces entités causeraient à l'ITIE-RDC si elles persistaient dans leur refus de déclarer pour le Rapport de Conciliation 2018, qui comptera pour beaucoup dans la validation de la RDC en avril 2021. Faisant remarquer que l'exposé fait par le ST ne mentionne pas tous les problèmes soulevés dans les deux rapports, qui requièrent des solutions efficaces, ce Collège exhorte les membres à en approfondir la lecture et recommande qu'une réunion spéciale du Comité Exécutif soit dédiée uniquement aux problèmes soulevés et aux recommandations formulées dans les deux rapports.

Délibérations :

Le Comité Exécutif tiendra une **réunion spéciale** dont la date reste à fixer pour exploiter les deux rapports et leurs recommandations.

III. Du calendrier d'actualisation du Plan de Travail du Comité National de l'ITIE-RDC

À la demande de Madame la Présidente, Madame le Coordonnateur National a.i. donne lecture du calendrier d'actualisation du Plan de travail du Comité National de l'ITIE-RDC, non sans faire constater que les dates proposées pour la réalisation des activités d'actualisation sont dépassées.

Délibérations :

Le Comité Exécutif demande au ST d'actualiser les dates de réalisation des activités en tenant compte du retard accusé et de lui proposer un calendrier réaménagé pour son adoption en ligne par les membres avant le 28 février 2020.

IV. De la restitution des travaux du GTT sur l'analyse des recommandations de l'audit 2015 et sur le Décret portant création, organisation et fonctionnement du CN/ITIE-RDC

Faisant la restitution en sa qualité de président du GTT, M. Jean Claude KATENDE relève les difficultés que le groupe a rencontrées pour faire le suivi des recommandations de l'audit 2015, notamment en ce qui concerne la mobilisation du personnel et des documents des

différents services concernés par lesdites recommandations, lequel personnel est au même moment commis à d'autres tâches urgentes.

Aux fins de réaliser cette mission, le GTT propose au Comité Exécutif d'instituer une Commission pour travailler avec le ST sur le suivi des recommandations de l'audit 2015.

En ce qui concerne le projet de décret portant création, organisation et fonctionnement du CN/ITIE-RDC, le GTT fait observer que la dernière mouture qui avait été adoptée par le Comité Exécutif présente quelques insuffisances qu'il importe de remédier au regard de l'évolution de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC, avant de déposer le projet à la signature du Premier Ministre. À cet effet, en vue de parer à l'éventualité d'un dysfonctionnement du Comité Exécutif, le GTT propose :

- l'ajout à l'article 10, d'un poste de 4^{ème} Vice-président qui sera occupé soit par le Collège Entreprises Extractives, soit par le Collège Société Civile ;
- l'institution de la suppléance des Secrétaires Généraux de l'Administration Publique aux Ministres de tutelle, en cas de vacance de poste ou de retard dans la formation du Gouvernement.

Après cet exposé, Madame la Présidente fait le tour des Collèges pour recevoir leurs réactions.

Tout en soutenant l'idée d'appeler les Secrétaires Généraux pour suppléer à leur Ministre de tutelle, le Collège Institutions Publiques fait observer que ce n'est pas à chaque cycle électoral qu'il y a retard dans la formation du Gouvernement. Il recommande d'interroger les pratiques internationales en matière de mandats des membres du Groupe Multipartite (GMP) et de la vice-présidence du GMP par la Société Civile, qui devrait plutôt demeurer dans son rôle de contrôle citoyen. En ce qui concerne le suivi des recommandations de l'audit 2015, les Institutions Publiques font remarquer que l'audit de 2015 n'est pas encore terminé et que le sort du Coordonnateur National de l'ITIE suspendu n'est pas encore scellé.

Le Collège Société Civile rassure qu'il n'y a pas d'inquiétude quant à l'exercice de son rôle citoyen, que l'ITIE s'adapte aux pratiques du pays de mise en œuvre et que les modèles de gouvernance interne sont multiples. En Mauritanie par exemple, le président du GMP est issu de la Société Civile. La Société Civile propose que le mandat des parties prenantes autres que les Institutions Publiques prévu à l'article 9, alinéa 2 du projet passe de 2 à 3 ans renouvelable une fois. Elle propose aussi que le mandat du Coordonnateur National et du Coordonnateur National Adjoint prévu à l'article 16, alinéa 7 du projet passe de 3 ans à 5 ans renouvelable une seule fois.

Le Collège Entreprises Extractives précise qu'il sied de comprendre le rôle du GMP et de considérer que les membres de tous les Collèges collaborent pour mettre en œuvre l'ITIE. La Norme ITIE ne dit pas que c'est forcément les délégués des Institutions Publiques ou des Entreprises ou encore de la Société civile qui président l'ITIE. Les Entreprises Extractives sont favorables à l'institution d'une 4^{ème} Vice-présidence du GMP et soutiennent la Société Civile pour l'occuper. Réagissant par rapport à l'audit de 2015, le Collège Entreprises précise que ce dernier n'a pas encore abouti suite au dysfonctionnement du Comité Exécutif. Néanmoins, poursuit-il, la première partie du rapport de cet audit de 2015 est accablante et

devrait déjà sceller le sort de l'ancien Coordonnateur National en suspension, si le Comité Exécutif s'était décidé.

Délibérations :

▪ **Sur l'audit des comptes du Comité National de l'ITIE-RDC de 2015 :**

- ✓ Le Comité Exécutif met sur pied une Commission composée de 3 personnes et chargée de suivre les recommandations de l'audit de 2015. À cet effet, le Secrétariat Technique demandera à chaque Collège de lui envoyer le nom de la personne devant faire partie de ladite Commission. La personne désignée peut être membre du Comité Exécutif ou Expert du Collège de provenance.
- ✓ Le Comité Exécutif recrutera un Cabinet indépendant pour auditer les Comptes du Comité National de l'ITIE-RDC des exercices 2016, 2017, 2018 et 2019.

▪ **Sur le projet de décret portant création, organisation et fonctionnement du CN/ITIE-RDC :**

1° De l'institution d'un poste de 4^{ème} Vice-Président du C.E :

- ✓ Le ST mènera une étude comparative entre les pays de mise en œuvre de l'ITIE sur la répartition des postes/ fonctions de la présidence du Groupe Multipartite, et présentera aux membres du CE une synthèse de cette étude pour décision dans les 48 heures qui suivent la date de la présente réunion.

2° De la suppléance des Ministres par les Secrétaires Généraux de l'Administration Publique :

- ✓ En cas de vacance de poste ou de retard dans la formation du Gouvernement de la République, les Secrétaires Généraux de l'Administration Publique remplaceront chacun son Ministre de Tutelle siégeant au C.E.

3° De la durée du mandat des membres du C.E issus des Collèges Entreprises Extractives et Société Civile :

- ✓ Le mandat des membres des Collèges Entreprises Extractives et Société Civile au C.E est de trois (3) ans, renouvelable une (1) fois.

4° De la durée du mandat du Coordonnateur National et du Coordonnateur National Adjoint :

- ✓ Le mandat du Coordonnateur National et du Coordonnateur National Adjoint du ST de l'ITIE-RDC est de cinq (5) ans, renouvelable une (1) seule fois.

V. Du dossier de suspension de Messieurs Mack DUMBA et Claude KANDA, respectivement Coordonnateur National et Responsable Administratif et Financier

Point traité à huis clos par les membres.

VI. Du recrutement du Coordonnateur National de l'ITIE-RDC

Point traité à huis clos par les membres.

VII. De la situation financière du CN/ITIE-RDC de novembre 2018 à ce jour

À la demande de Madame la Présidente, Madame le Coordonnateur National a.i. fait l'économie de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC reprise dans le document annexé au présent.

Réagissant à l'issue de la présentation de Madame le Coordonnateur National a.i., le Collège Société Civile demande au ST de ventiler les dépenses pour faciliter le suivi.

Délibérations :

En vue de permettre au C.E de jouer son rôle de suivi de la gestion du CN/ITIE-RDC, le Secrétariat Technique doit fournir, dans l'avenir, plus de détail dans la présentation des dépenses réalisées.

VIII. Des contrats pétroliers des Blocs 1, 2 et 3 du Graben Albertine congolais

Invité par Madame la Présidente à informer les membres sur l'évolution de la situation des contrats pétroliers qu'il avait soulevée lors de la dernière réunion du C.E, Monsieur Jimmy MUNGURIEK remercie le Ministère des Hydrocarbures pour les réponses qu'il a fournies à ses préoccupations, mais relève qu'en dépit de ces réponses, des interrogations demeurent sur la gouvernance du secteur pétrolier congolais.

Pour les Blocs pétroliers 1 et 2, étant donné que le contrat prévoit le renouvellement du Permis d'exploration (Article 9.1 du CPP¹), le Collège Société Civile voudrait savoir, entre autres :

- quelles ont été les motivations avancées par le Ministre pour étendre ce Permis une année après son expiration plutôt que de le renouveler selon l'esprit du Contrat ? ;
- quelle est la base légale de l'acte d'Extension de ce Permis ?
- pourquoi avoir choisi de faire perdre à l'État congolais la somme de 2 500 000 USD prévue dans le contrat pour le renouvellement du Permis d'exploration (article 12.8) ?

Répondant aux préoccupations du Collège Société Civile, Monsieur Rubens MIKINDO, en sa qualité de Ministre ayant les Hydrocarbures dans ses attributions informe les membres que son Ministère travaille actuellement avec ses experts pour :

- identifier tous les Blocs pétroliers et gaziers ;
- réexaminer et, au besoin, réviser tous les contrats afin de permettre à l'Etat de récupérer certains Blocs pour les protéger contre la spéculation ;
- engager des réformes courageuses dans le secteur.

En ce qui concerne la société TOTAL E&P, Monsieur le Ministre d'État affirme que cette dernière étant un major non négligeable dans le secteur, elle sera approchée par son Ministère pour des négociations.

¹ CPP : Contrat de Partage de Production

IX. Du projet de décret sur la Propriété Réelle

Le ST informe les membres que le projet de décret portant obligation pour les industries extractives de déclarer à l'ITIE leurs propriétaires effectifs a déjà été amélioré par les Parties Prenantes et qu'il ne reste que son adoption par le C.E, avant sa transmission au Gouvernement pour son approbation en Conseil des Ministres et sa publication.

Les Collèges Entreprises Extractives et Société Civile reconnaissent avoir participé aux travaux d'amélioration de ce projet et déclarent l'adopter.

Parlant au nom des Institutions Publiques, Madame la Présidente exprime sa crainte de voir ce projet rejeter par la Commission des lois du Gouvernement et souhaite qu'un examen préalable de sa conformité à la législation congolaise soit effectué par un groupe d'experts juristes avant sa transmission au Gouvernement.

Délibérations :

1° Le GTT réexaminera le projet de décret sur la propriété effective avec l'aide d'un Expert du Gouvernement que désignera Madame la Présidente. À l'issue de ce réexamen, le GTT initiera une note explicative à l'attention de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre pour :

- ~ justifier le bien-fondé dudit projet ;
- ~ établir sa conformité avec la législation congolaise existante sur les sociétés commerciales.

2° Le GTT finalisera les 2 projets de décret et les présentera au C.E pour adoption, avant leur transmission au Gouvernement au même moment (projet de décret modificatif du Comité National de l'ITIE et projet de décret sur la propriété effective).

X. Divers

1. De l'intégration du Ministère des Affaires Sociales au C.E

Par courrier, Madame la Ministre des Affaires Sociales a saisi Madame la Présidente du C.E de sa demande d'intégrer le Comité Exécutif en qualité de membre et de faire inscrire un des services, le Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS) comme entité déclarante. Cette demande est soutenue devant le C.E par Madame Alice MIRIMO, Directeur Général du FNPSS.

Félicitant Madame MIRIMO pour la clarté de son exposé et reconnaissant le bien-fondé de cette demande, les membres considèrent néanmoins que la composition du Comité Exécutif tient compte d'un certain équilibre et que l'on ne peut pas l'ouvrir à toutes les institutions au risque de rompre cet équilibre.

Les membres précisent cependant que la participation aux travaux de l'ITIE est ouverte à toutes les parties intéressées, dont le FNPSS.

Délibérations :

Le Comité Exécutif recommande au FPNSS d'approcher :

- les Ministères des Hydrocarbures et des Mines pour matérialiser la collaboration prévue par le Code des Hydrocarbures et le Code Minier ;
- le ST pour examiner avec lui le rôle du Ministère des Affaires Sociales dans le Comité National de l'ITIE-RDC.

2. De la participation du ST à Indaba Mining, en Afrique du Sud

Madame le Coordonnateur National a.i. a informé les membres, qui ont pris acte, de l'impossibilité pour la délégation du ST d'effectuer le voyage en Afrique du Sud afin de participer à Indaba Mining, faute de moyens financiers.

Relevé de décisions :

(1). Des PV des réunions du CE des 27/11 et 18/12/2019

Les PV des réunions du Comité Exécutifs tenues le 27 novembre et le 18 décembre 2019 sont adoptés à l'unanimité.

(2). Du point sur la publication du Rapport ITIE-RDC 2017

Le Comité Exécutif tiendra une réunion spéciale dont la date reste à fixer pour exploiter le Rapport Contextuel ITIE-RDC 2017-2018 et le Rapport de Conciliation ITIE-RDC 2017, ainsi que leurs recommandations.

(3). Du calendrier d'actualisation du Plan de Travail du Comité National de l'ITIE-RDC

Le Comité Exécutif demande au ST d'actualiser les dates de réalisation des activités en tenant compte du retard accusé et de lui proposer un calendrier réaménagé pour son adoption en ligne par les membres avant le 28 février 2020.

(4). De la restitution des travaux du GTT sur l'analyse des recommandations de l'audit 2015 et sur le Décret portant création, organisation et fonctionnement du CN/ITIE-RDC

■ Sur l'audit des comptes du Comité National de l'ITIE-RDC de 2015 :

- ✓ Le Comité Exécutif met sur pied une Commission composée de 3 personnes et chargée de suivre les recommandations de l'audit de 2015.
- ✓ Le Secrétariat Technique demandera à chaque Collège de lui envoyer le nom de la personne devant faire partie de ladite Commission.
- ✓ La personne désignée peut être membre du Comité Exécutif ou Expert du Collège de provenance.

- ✓ Le Comité Exécutif recrutera un Cabinet indépendant pour auditer les Comptes du Comité National de l'ITIE-RDC des exercices 2016, 2017, 2018 et 2019.

▪ **Sur le projet de décret portant création, organisation et fonctionnement du CN/ITIE-RDC :**

1° De l'institution d'un poste de 4^{ème} Vice-Président du C.E :

- ✓ Le ST mènera une étude comparative entre les pays de mise en œuvre de l'ITIE sur la répartition des postes/ fonctions de la présidence du Groupe Multipartite, et présentera aux membres du CE une synthèse de cette étude pour décision dans les 48 heures qui suivent la date de la présente réunion.

2° De la suppléance des Ministres par les Secrétaires Généraux de l'Administration Publique :

- ✓ En cas de vacance de poste ou de retard dans la formation du Gouvernement de la République, les Secrétaires Généraux de l'Administration Publique remplaceront chacun son Ministre de Tutelle siégeant au C.E.

3° De la durée du mandat des membres du C.E issus des Collèges Entreprises Extractives et Société Civile :

- ✓ Le mandat des membres des Collèges Entreprises Extractives et Société Civile au C.E est de trois (3) ans, renouvelable une (1) fois.

4° De la durée du mandat du Coordonnateur National et du Coordonnateur National Adjoint :

- ✓ Le mandat du Coordonnateur National et du Coordonnateur National Adjoint du ST de l'ITIE-RDC est de cinq (5) ans, renouvelable une (1) seule fois.

(5). Du dossier de suspension de Messieurs Mack DUMBA et Claude KANDA, respectivement Coordonnateur National et Responsable Administratif et Financier

Point traité à huis clos par les membres.

(6). Du recrutement du Coordonnateur National de l'ITIE-RDC

Point traité à huis clos par les membres.

(7). De la situation financière du CN/ITIE-RDC

En vue de permettre au C.E de jouer son rôle de suivi de la gestion du CN/ITIE-RDC, le Secrétariat Technique doit fournir, dans l'avenir, plus de détail dans la présentation des dépenses réalisées.

(8). Des contrats pétroliers des Blocs 1, 2 et 3 du Graben Albertine congolais

Rien à signaler (RAS)

(9). Du projet de décret sur la Propriété Réelle

- 1° Le GTT réexaminera le projet de décret sur la propriété effective avec l'aide d'un Expert du Gouvernement que désignera Madame la Présidente.
- 2° À l'issue de ce réexamen, le GTT initiera une note explicative à l'attention de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre pour :
 - ~ justifier le bien-fondé dudit projet ;
 - ~ établir sa conformité avec la législation congolaise existante sur les sociétés commerciales.
- 3° Le GTT finalisera les 2 projets de décret ci-après et les présentera au C.E pour adoption, avant leur transmission au Gouvernement au même moment : projet de décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'ITIE-RDC et projet de décret portant obligation de déclarer la propriété effective des industries extractives.

(10). Divers

1. De l'intégration du Ministère des Affaires Sociales au C.E

Le Comité Exécutif recommande au FPNSS d'approcher :

- les Ministères des Hydrocarbures et des Mines pour matérialiser la collaboration prévue par le Code des Hydrocarbures et le Code Minier ;
- le ST pour examiner avec lui le rôle du Ministère des Affaires Sociales dans le Comité National de l'ITIE-RDC.

2. De la participation du ST à Indaba Mining, en Afrique du Sud

Rien à signaler (RAS)

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance.

Commencée à 14h58, la réunion a pris fin à 20h05.

Annexes :

- Liste des présences
- Situation financière du CN/ITIE-RDC

Fait à Kinshasa, le 22 janvier 2020

Marie-Thérèse HOLENN AGNONG

Élysée MUNEMBWE TAMUKUMWE

Rapporteur

Présidente du Comité Exécutif

Ce 22 février 2020, le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC (C.E) a tenu sa 99^{ème} réunion, dans la salle «La Transparence» du Secrétariat Technique (ST) située dans l'Immeuble William's Résidence, sur l'avenue Roi Beaudouin à Kinshasa-Gombe. Cette réunion est extraordinaire.

Du quorum

Les différents collèges siégeant au C.E sont représentés de la manière ci-après :

Collège Institutions publiques :

19. Élysée MUNEMBWE, Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et Présidente du C.E : Présente ;
20. Émilie MUSHOBKWA, Directeur de Cabinet Adjoint/Primature, Membre : Présente ;
21. Jean-Pierre LIHAU, Directeur de Cabinet Adjoint/Primature, Membre, empêché et a donné mandat à Mme Émilie MUSHOBKWA : Présente ;

Collège Entreprises Extractives :

22. Yvonne MBALA, Déléguée des Entreprises pétrolières, Membre : Présente ;
23. Robert MUNGANGA, Délégué des Entreprises minières publiques, Membre : Présent ;
24. KASSONGO Bin Nassor, Délégué de la Chambre des Mines/FEC, Membre : Présent.

Collège Société Civile :

25. Jean Claude KATENDE, Délégué de la Société Civile, Membre : Présent ;
26. Albert KABUYA, Délégué de la Société Civile, Membre : Présent ;

Les trois collèges étant représentés et tenant compte de l'urgence, le Comité Exécutif, après échanges, a décidé de siéger.

Le secrétariat de la réunion est assuré par Madame le Coordonnateur National a.i.

La réunion s'est tenue en présence des Parties Prenantes (DGDA, DGRAD, Min. Plan, Min. Hydrocarbures, CTR, CTCPM, FNPSS) et des Partenaires Techniques et Financiers (The Carter Center, GIZ, Union Européenne, Banque Mondiale et OXFAM).

De l'ordre du jour

L'Ordre du jour adopté comporte les points ci –après :

- 1) Présentation, pour adoption, du rapport de la Commission de recrutement du Coordonnateur National de l'ITIE-RDC ;
- 2) Divers

- Information des membres sur la lettre du Premier Ministre adressée à Madame la Présidente du C.E, relative au suivi de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC ;
- Information des membres sur la mise en demeure de l'ITIE-RDC par son Bailleur pour défaut de paiement des loyers.

Examen des points inscrits à l'ordre du jour, débats et délibérations

XI. De l'adoption du rapport de la Commission de recrutement du Coordonnateur National de l'ITIE-RDC

Madame la Présidente donne lecture de la synthèse du Rapport de la Commission de recrutement qui décrit la procédure suivie, rappelle les critères de sélection appliqués, dénombre et nomme les postulants. Elle proclame **Monsieur Jean-Jacques KAYEMBE Mufwankolo** comme Coordonnateur National sélectionné à l'issue du processus.

Invités à se prononcer sur le résultat présenté par la Commission de recrutement, les trois Collèges siégeant au C.E ont félicité la Commission pour sa célérité.

Cependant, le Collège Entreprises Extractives sollicite de Madame la Présidente d'accorder la parole aux Partenaires Techniques et Financiers qui ont accompagné la Commission comme observateurs dans ce processus de sélection, afin qu'ils commentent les conclusions des travaux de la Commission.

Le délégué de la Banque Mondiale soutient que cette sélection a suivi un processus transparent. Il ajoute que le travail de la Commission est objectif et les conclusions qui en découlent sont naturellement objectives.

La représentante de GIZ certifie les observations du délégué de la Banque Mondiale et félicite la Commission pour le volume de travail abattu et pour le sérieux avec lequel elle a travaillé.

Madame la Présidente clos les débats et soumet le rapport de la Commission au vote des membres, qui l'adoptent à l'unanimité.

Délibérations :

Le rapport de la Commission de recrutement du Coordonnateur National de l'ITIE-RDC est adopté à l'unanimité. Madame la Présidente proposera au Gouvernement de la République de nommer, par ordonnance, **Monsieur Jean-Jacques KAYEMBE Mufwankolo** en qualité de Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.

XII. Divers

1. Information des membres sur la lettre du Premier Ministre adressée à Madame la Présidente du C.E, relative au suivi de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC

Madame la Présidente partage la substance de la lettre lui adressée par le Premier Ministre et insiste sur les deux livrables que ce dernier attend du Comité Exécutif, à savoir le projet de décret modificatif portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'ITIE-RDC d'une part et, d'autre part, la Feuille de route pour la mise en œuvre des mesures correctives issues de la validation de la RDC.

Au sujet de la feuille de route, se fondant sur la Norme 2019 (Suivi de la mise en œuvre par le C.A, art.4 a &b), les membres de la société civile, font observer que la validation tiendra compte de la tournure des progrès vers la satisfaction de chaque exigence par rapport à la validation précédente. En conséquence, au lieu d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre des seules mesures correctives, ces membres préconisent plutôt l'élaboration d'une feuille de route pour la validation à insérer dans le du PTT 2018-2021 en cours d'actualisation de sorte qu'en exécutant ce dernier, l'on accomplisse toutes les exigences, y compris celles concernées par les mesures correctives.

Délibérations :

Les membres prennent acte de la lettre du Premier Ministre.

À la prochaine réunion du C.E, chaque Collège présentera les améliorations qu'il souhaite apporter au Plan de travail triennal de l'ITIE-RDC, avant l'organisation de l'atelier des Parties Prenantes pour valider l'actualisation du PTT.

2. Information des membres sur la mise en demeure de l'ITIE-RDC par son Bailleur pour défaut de paiement des loyers.

À la demande de Madame la Présidente, Mme le Coordonnateur National a.i. dresse la liste suivante des principales difficultés que traverse le Secrétariat Technique :

- Arriérés des loyers, bureaux de Kinshasa et de Lubumbashi (89 500 USD) ;
- Salaires du personnel du ST (3 mois impayés) ;
- Factures d'hébergement du Site web de l'ITIE-RDC ;
- Solde des honoraires de l'Administrateur Indépendant du Rapport de Conciliation ITIE-RDC 2017 ;
- Financement de l'IGF pour la certification des déclarations des entités de l'Etat, exercice 2017 ;
- Frais d'élaboration du Rapport de Cadastre 2018.

Le Collège Entreprises Extractives s'interroge pourquoi le Gouvernement ne considère-t-il pas l'ITIE comme une urgence dans son plan de trésorerie alors que dans les relations du Fonds Monétaire International (FMI) avec la RDC, l'ITIE-RDC est considérée comme une priorité.

Madame la Présidente demande aux PTF présents dans la salle quels appuis l'ITIE-RDC peut-elle attendre d'eux à court, moyen et long terme ?

Répondant pour le compte des PTF, la Représentante de GIZ, Mme MAGALI recommande au Secrétariat Technique de produire un plan d'assainissement financier pour regagner la confiance des PTF. Elle conseille au Comité Exécutif d'organiser une réunion avec les PTF au

cours de laquelle, le Secrétariat Technique leur expliquera le Plan de travail et les préoccupations de la RDC dans la mise en œuvre de l'ITIE.

Délibérations :

- Après adoption du Plan de travail actualisé, le Comité Exécutif se réunira avec les PTF pour normaliser les relations et explorer les possibilités d'appuyer financièrement la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.
- Le Comité Exécutif instruit le ST :
 - 1° d'analyser les contrats de bail du Comité National aux fins de résilier régulièrement celui relatif aux Salles de réunions « La Transparence 1 et 2 » ;
 - 2° d'explorer d'autres possibilités de louer des locaux à usage de bureaux dans les parages du siège actuel, à des prix plus avantageux ;
 - 3° d'organiser désormais les réunions du C.E dans la Salle de réunions MULUMBA LUKOJI du Ministère du Plan ;
 - 4° de soumettre à la signature de Madame la Présidente, un projet de note expliquant au Premier Ministre les difficultés de l'ITIE-RDC et la nécessité de pourvoir au financement de la mise en œuvre de l'ITIE.

Relevé de décisions :

(11). De l'adoption du rapport de la Commission de recrutement du Coordonnateur National de l'ITIE-RDC

Le rapport de la Commission de recrutement du Coordonnateur National de l'ITIE-RDC est adopté à l'unanimité. Madame la Présidente proposera au Gouvernement de la République de nommer, par ordonnance, **Monsieur Jean-Jacques KAYEMBE Mufwankolo** en qualité de Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.

(12). Divers

2.1. Information des membres sur la lettre du Premier Ministre adressée à Madame la Présidente du C.E, relative au suivi de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC

À la prochaine réunion du C.E, chaque Collège présentera les améliorations qu'il souhaite apporter au Plan de travail triennal de l'ITIE-RDC, avant l'organisation de l'atelier des Parties Prenantes pour valider l'actualisation de ce plan.

2.2. Information des membres sur la mise en demeure de l'ITIE-RDC par son Bailleur pour défaut de paiement des loyers.

- Après adoption du Plan de travail actualisé, le Comité Exécutif se réunira avec les PTF pour normaliser les relations et explorer les possibilités d'appuyer financièrement la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.
- Le Comité Exécutif instruit le ST :

- 1° d'analyser les contrats de bail du Comité National aux fins de résilier régulièrement celui relatif aux Salles de réunions « La Transparence 1 et 2 » ;
- 2° d'explorer d'autres possibilités de louer des locaux à usage de bureaux dans les parages du siège actuel, à des prix plus avantageux ;
- 3° d'organiser désormais les réunions du C.E dans la Salle de réunions MULUMBA LUKOJI du Ministère du Plan ;
- 4° de soumettre à la signature de Madame la Présidente, un projet de note expliquant au Premier Ministre les difficultés de l'ITIE-RDC et la nécessité de pourvoir au financement de la mise en œuvre de l'ITIE.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance.

Commencée à 10h42, la réunion a pris fin à 13h12.

La prochaine réunion aura lieu le 11 mars 2020.

Fait à Kinshasa, le 22 février 2020

Marie-Thérèse HOLENN AGNONG

Élysée MUNEMBWE TAMUKUMWE

Rapporteur

Présidente du Comité Exécutif

PV DU CE DU 25 JUIN 2020

Par le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC

Les 24 et 25 juin 2020, le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC (C.E) a tenu sa 100^{ème} réunion dans la salle «MULUMBA LUKOJI » du Ministère Plan située sur avenue Coteaux à Kinshasa-Gombe.

1. DE LA REUNION DU 24 JUIN 2020

1.1 Du quorum

Après vérification, le quorum n'est pas atteint. En effet, les collèges Institutions publiques et Entreprises sont présents et valablement représentés alors que le collège Société civile ne l'est pas. Aucun de deux membres de ce collège habitant Kinshasa n'est présent dans la salle pour faire valoir le mandat reçu. Les trois autres membres de ce collège habitent l'intérieur du pays. Un membre participe à la réunion en ligne, un autre a donné mandat à un de ses pairs vivant à Kinshasa tandis qu'un troisième, comme les deux autres, n'a pas pu effectuer le déplacement vers Kinshasa du fait des restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire décrétée à la suite de la pandémie Covid 19.

La Présidente du C.E, après concertation avec les membres présents et faisant application de l'article 7, alinéa 2 du Décret n°09/28 du 16/07/2009 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'ITIE-RDC et de l'article 10, alinéa 1^{er} du Règlement Intérieur du Comité National de l'ITIE-RDC, indique que faute de quorum, le Comité Exécutif ne peut valablement statuer et propose que la réunion soit reportée au 25 juin 2020 à 15h30, le temps que le ST de l'ITIE contacte les membres de la société civile présents à Kinshasa. Les membres étant d'accord, la Présidente lève la séance.

1.2 De la présence

Institutions publiques

- 1)SEM. Elysée MUNEMBWE, VPM et Ministre du Plan, Présidente du C.E ;
- 2)SEL. Willy KITOBO, Ministre des Mines, 1^{er} Vice-Président du C.E ;
- 3)Marcelin BILOMBA, CP à la Présidence de la République.

Entreprises extractives

- 4) Madame Yvonne MBALA, déléguée des entreprises pétrolières;
- 5) Mr KASONGO Bin NASSOR, délégué de la Chambre des Mines.

Société civile :

- 6) Jimmy MUNGURIEK, délégué OSC, assiste en ligne.

Membres ayant donné mandat

- Simon Tumawaku a donné mandat à Kasongo Bin Nassor ;
- Jean Marie Kabanga a donné mandat à J.C Katende.

2. DE LA REUNION DU 25 JUIN 2020

2.1 Du quorum

Après vérification, le quorum est atteint. En effet, les différents collèges siégeant au C.E sont représentés de la manière ci-après :

Institutions publiques :

27. SEM Élysée MUNEMBWE, Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et Présidente du C.E : présente ;
28. SEM Willy KITOBO, Ministre des Mines, 1^{er} Vice-Président du C.E : présent ;
29. SEM Claude NYAMUGABO, Ministre de l'EDD, 2^{ème} Vice-Président, présent
30. SEM Rubens MIKINDO, Ministre d'Etat et Ministre des Hydrocarbures, a délégué son Vice-Ministre ;
31. Marcellin BILOMBA, Conseiller Principal du Chef de l'État, Présent ;

Entreprises Extractives :

32. Yvonne Mbala, déléguée des entreprises pétrolières, présente ;
33. Kassongo Bin Nassor, délégué de la Chambre des Mines, présent.

Société Civile :

34. Jean Claude KATENDE, Délégué de la Société Civile, présent.

Membres ayant donné mandat :

- Monsieur Simon Tuma Waku de la composante entreprise présentement bloqué à l'intérieur du pays pour raisons de restrictions de déplacement a donné mandat à Kassongo Bin Nassor ;
- Jean Marie Kabanga et Jimmy Munguriek du collège société civile, ont donné mandat à Monsieur Jean Claude Katende ;
- Madame Sénatrice Ida KAMONJI bloquée en Afrique du Sud pour raison de fermeture des frontières à cause du Covid 19 a donné mandat à son collègue Jean de Dieu Moleka.

Membres excusés.

L'Honorable François Nzekuye et Mr. Robert Munganga.

Le secrétariat de la réunion est assuré par madame le Coordonnateur National a.i de l'ITIE-RDC.

La réunion s'est tenue en l'absence des représentants des Partenaires Techniques et Financiers en raison des restrictions dues au Covid-19.

2.2 De l'Ordre du jour de la réunion.

Après discussion, l'ordre du jour adopté se présente comme suit :

1. Etat des lieux de la mise en œuvre de l'ITIE-RDC de janvier à juin 2020 ;
2. Echanges sur le dispositif de l'Acte de notification d'un Arrêt RA 151/1624 du 12 juin 2020, rendu par le Conseil d'Etat annulant l'Arrêté N° 099/CAB/MINET/PLAN/MBL/LMI/CDE/2017 du 30/09/2017 suspendant le Coordonnateur National Mack Dumba Jérémy ;
3. Divers :
 - a) Situation de non-paiement des salaires du personnel du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC ;
 - b) Point d'informations sur la situation de l'accord entre SOKIMO et AJN.

2.3 Du déroulement de la réunion

2.3.1 Premier point de l'ordre du jour : Etat des lieux de la mise en œuvre de l'ITIE-RDC de janvier à juin 2020.

Madame la Présidente accorde la parole au CN qui demande et obtient que l'expert technique responsable du ST présente ce point.

L'intervenant axe sa présentation sur deux points : i) l'état des lieux de la mise en œuvre de l'ITIE-RDC de janvier à juin 2020 et ii) les mesures assouplies édictées par le Conseil d'Administration de l'ITIE le 25 mai 2020 pour permettre aux pays de poursuivre la mise en œuvre de l'ITIE en tenant compte du Covid 19.

Pour ce qui est du sous premier point, il est dressé un résumé des principales activités menées par le C.E durant le premier semestre 2020 ainsi qu'une proposition des priorités du C.E de juillet à décembre 2020 reprise ci-dessous :

- Convenir de nouvelles modalités de fonctionnement du C.E en tenant compte du Covid 19 ;
- Adapter le PTT 2018-2021 et l'exécuter ;
- Pourvoir financièrement au fonctionnement régulier du Comité National ;
- Obtenir rapidement la nomination du CN recruté ;
- Finaliser l'adaptation des textes de gouvernance de l'ITIE-RDC et les publier ;
- Convenir des outils de mise en œuvre essentiels à publier en 2020 ;
- Relancer le débat public sur quelques sujets de la gouvernance des industries extractives.

Au sujet des mesures assouplies, l'intervenant les classe en deux : celles qui se rapportent à la simplification des modalités de la tenue des réunions du C.E et celles en lien avec la divulgation des rapports en 2020. Ces dernières se décomposent en deux options offertes. La première option porte sur la divulgation des rapports en 2020 suivant la procédure conventionnelle c'est-à-dire le recrutement de l'administrateur indépendant - la collecte des données – la réconciliation des données – la résolution des écarts – la production et l'amélioration du projet de rapport – la validation par le C.E du rapport final et sa publication. Quant à la deuxième option dite assouplie, elle offre la possibilité d'écarter momentanément les phases de rapprochement des données et de résolution des écarts en raison du coût et des risques sanitaires qu'elles présentent et à produire un rapport sur base des cinq exigences convenues par le Conseil ou cinq groupes d'informations à divulguer y compris l'impact du covid sur l'économie en 2020 et si possible sur les années qui suivent.

Débat sur cette présentation

Abordant les priorités proposées, particulièrement celle ayant trait aux questions clés devant faire l'objet de débat public, un membre des institutions publiques souhaite obtenir des éclaircissements sur l'organe ou la partie qui choisit le sujet à soumettre au débat. Concernant la gestion et la répartition de la redevance minière, il s'interroge en quoi cela peut constituer un problème de gouvernance étant donné que les textes réglementant sa répartition sont appliqués.

Revenant aux priorités, un membre du collège entreprises tout en étant d'accord avec les propositions ci-dessus s'interroge s'il fallait les traiter pendant la réunion ou carrément les envoyer au GTT pour examen approfondi. Se penchant sur la question de la révision des textes de gouvernance du Comité National, il préconise l'identification puis l'adaptation rapide de tous les textes à réviser. S'agissant particulièrement du Manuel des procédures de gestion, il se dit préoccupé d'apprendre que l'ITIE fonctionne encore sous l'empire d'un document dépassé. Enfin, il propose que toutes ces questions soient analysées rapidement par le GTT et que les documents traités soient ensuite soumis au C.E pour adoption en ligne.

En réponse aux questions soulevées par le premier intervenant, un membre de la société civile précise que c'est le C.E ou les parties prenantes qui choisissent les questions à débattre. Quant à savoir si c'était opportun de mener un débat sur la répartition de la redevance minière comme étant un problème de gouvernance, ce membre dit que justement la redevance dans le contexte du code minier révisé en 2018 était une question majeure de bonne gouvernance particulièrement pour ce qui est de la gestion et de la répartition des quotités revenant aux provinces, aux ETD et le Fonds Minier pour les générations futures. Pour illustrer son propos au sujet des 15 % revenant aux ETD, il dit que le Code minier encore moins le Règlement minier n'avaient pas bien tranché la question de partage de cette quotité en cas d'exploitation d'un périmètre chevauchant sur plusieurs ETD.

Revenant à la charge, le membre des institutions qui avait posé les questions dit qu'il est en train de préparer un arrêté qui va régler le problème de partage des 15% en cas de chevauchement. Il veut aussi savoir s'il existe des textes régissant le secteur qui n'étaient pas appliqués et finalement quelle était la limite du champ de l'ITIE s'agissant des questions qui concernant la gouvernance du secteur extractif.

Le même membre de la société civile précise que l'ITIE s'intéresse à toutes les questions qui se posent dans le secteur extractif. A ce sujet précise-t-il, elle documente l'application des textes, relève les pratiques qu'elle compare aux lois pour dégager des différences et formule des recommandations à l'attention des parties prenantes y compris le Gouvernement.

Revenant sur la question de la gouvernance des revenus de la redevance minière, un membre de la composante entreprise dit que le point de vue du membre des institutions publiques n'est pas forcément celui des parties prenantes. En matière de partage de ce flux, ces dernières estiment que le dispositif légal actuel n'est pas intégralement appliqué. Un autre membre de la même composante dit comprendre la proposition de prise d'arrêté ministériel pour régler le partage des 15% de la redevance minière en cas de chevauchement des ETD. Cependant, connaissant bien le problème qui se pose sur terrain, il dit qu'il est important de discuter avec la population avant de prendre l'arrêté ministériel puisque après discussion, l'arrêté peut intégrer les préoccupations desdites population ce qui peut contribuer à améliorer la gouvernance des quotités de la redevance minière revenant tant aux provinces qu'aux ETD.

Sur le même sujet, un membre des institutions fait observer qu'effectivement il y a des problèmes de gouvernance dans le secteur extractif. Il enchaîne en disant que s'ils n'en existaient pas, le secteur serait plus rayonnant et plus contributif. Il illustre son propos en disant qu'il a été observé chez certaines entreprises minières le non-respect de la réglementation en vigueur en matière de rapatriement de la quotité des devises.

Enfin, un autre membre des institutions confirme la faiblesse de gouvernance dans la gestion des 15% .A titre illustratif, il rappelle le cas de mal gouvernance qu'il a dû régler quand il était Gouverneur de province où il avait remarqué que la dite quotité était perçue et gérée par une des épouses du chef de l'ETD en lieu et place de ce denier et de la population.

Concernant les options proposées pour la publication des rapports en 2020, un membre des Institutions publiques dit qu'il fallait présenter les avantages et les inconvénients au regard de chaque option ceci pour permettre au C.E à mieux se décider. A cet effet, il souhaite que le GTT se livre à cet exercice afin de proposer au C.E l'option la plus adéquate.

Madame la Présidente revient sur la place qu'occupe le débat au sein de l'ITIE et le rôle de cette dernière dans la résolution, par le dialogue, des problèmes parfois difficiles. Elle procède à un résumé succinct du débat ci-dessus et suggère que le GTT se réunisse dans les plus brefs délais en vue d'analyser en profondeur les questions ci-dessus et proposer au C.E des priorités adéquates et l'option idoine de publication des rapports en 2020. A cet effet, elle demande au ST d'apprêter et de transmettre la documentation au GTT de sorte que le C.E tienne rapidement sa réunion à la suite des travaux du GTT.

Les membres conviennent que le GTT se réunisse le 1er juillet 2020, traite des priorités du C.E de juillet à décembre 2020 ainsi que de l'option de publication des rapports en 2020.

Décisions

- 1) Le GTT est convoqué pour le 1^{er} juillet 2020, entre autres, pour convenir des priorités du C.E du deuxième semestre et de l'option de publication des rapports en 2020 ;**
- 2) Le ST est instruit de transmettre au GTT les documents de travail au plus tard le 27 juin 2020 ;**
- 3) Dans les meilleurs délais, le GTT transmettra au C.E les documents analysés pour lui permettre de se réunir avant le 31 juillet 2020.**

Du deuxième point de l'Ordre du jour : Echanges sur le dispositif de l'Acte de notification d'un Arrêt RA 151/1624 du 12 juin 2020, rendu par le Conseil d'Etat annulant l'Arrêté N° 099/CAB/MINET/PLAN/MBL/LMI/CDE/2017 du 30/09/2017 suspendant le Coordonnateur National Mack Dumba Jérémy.

Avant d'aborder ce point, Madame la Présidente informe les membres que les avocats de monsieur Mack Dumba venaient de déposer à son cabinet une correspondance dans laquelle ils indiquaient que l'ancien coordonnateur de l'ITIE se présentera aux bureaux du ST ITIE lundi le 29/06/2020 pour reprendre ses fonctions.

Les membres prennent acte de cette information et conviennent de l'examiner en même temps que le deuxième point de l'Ordre du jour.

A ce sujet, un membre de la composante entreprise propose et obtient que l'examen du deuxième point se fasse à huis clos.

A l'issue du huis clos, Madame la Présidente communique à l'assistance les décisions ci-dessous prises par le C.E :

- 1) Une délégation des membres C.E prendra contact avec le Cabinet du Chef de l'Etat pour expliquer la situation et solliciter la nomination rapide par ordonnance présidentielle du Coordonnateur recruté ;
- 2) Madame la Présidente du C.E transmettra au Premier Ministre le dossier complet de monsieur Mack Dumba Jeremy.

Troisième point de l'Ordre du jour : Divers

a) Situation de non-paiement des salaires des membres du ST ITIE RDC.

Ce point a été inscrit par le ST. Après les exposés respectifs des mesdames la coordonnatrice de l'ITIE-RDC et la Présidente du C.E, les membres prennent acte des démarches entreprises par cette dernière auprès des autorités attitrées en vue de débloquent rapidement la situation.

b) Informations sur la situation de l'accord entre SOKIMO et AJN Resources.

Ce point a été inscrit par monsieur Jimmy Munguriek de la société civile.

Prenant la parole, un membre des institutions publiques dit que la question est sur la table du Gouvernement. En l'absence de celui qui l'avait inscrite pour pouvoir suffisamment l'explicitier en vue d'un débat et faute d'informations fraîches, un membre de la société civile demande et obtient que la question soit inscrite et examinée à la prochaine réunion du C.E.

2.4 De la clôture de la réunion.

Les points inscrits étant intégralement traités, Madame la Présidente lève la séance à 19h05 de la réunion qui avait commencé à 16h15.

Fait à Kinshasa, lejuillet 2020.

Marie-Thérèse HOLENN AGNONG

Élysée MUNEMBWE TAMUKUMWE

Rapporteur

Présidente du Comité Exécutif

La feuille de route des priorités du CN/ITIE juillet à décembre 2020

Par le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC

N°	Priorités	Réf. PTT actualisé	Résultats attendus	Période de réalisation	Responsable	Coût (En USD)	Coûts par Poste d'affectation		Source/financ.	Contraintes
							Poste d'affectation	Coût (En USD)		
Objectif 1 : Assurer le fonctionnement du Comité National et crédibiliser la mise en œuvre du processus ITIE										
1	Organiser les réunions du Comité Exécutif conformément au Décret/ Règlement Intérieur et tenant compte des restrictions sanitaires imposées par Covid-19.	Activité n°9	Les réunions du C.E sont organisées conformément au calendrier réglementaire et les frais y afférents sont entièrement payés	Juil-déc.	- Secrétariat Technique (ST) - Comité Exécutif	78 006,00	Frais d'organisation de 6 réunions ord. : Rafraîchissement (300\$/réunion), Presse (450\$/réunion)	4 500,00	Gouv.	Décaissement mensuel, par le Gouvernement central, de la dotation budgétaire allouée à l'ITIE-RDC.
							Frais d'organisation de 3 réunions extra ord. : Rafraîchissement (300\$), Presse (450\$)	2 250,00		
							Frais de voyage pour 6 réunions ord. de 3 membres du CE (OSC) résidant en province : Haut-Katanga, Ituri, Kongo Central	15 360,00		

Comité Exécutif

							Frais de séjour (4 jrs) pour 6 réunions ord. de 3 membres des OSC résidant en province : Haut-Katanga, Ituri, Kongo Central	13 896,00		
							Jetons des présences réunions ord. de (20) membres du CE x 300\$ x 6 réunions ord.	36 000,00		
							Jetons des présences réunions extra ord. de (20) membres du CE x 100\$ x 3 réunions extra ord.	6 000,00		
2	Adapter le Plan de travail du Comité National au contexte de Covid-19	Activité n°6	Le CN/ITIE-RDC est doté d'une feuille de route tirée du Plan de travail actualisé et contenant des activités prioritaires à réaliser entre juillet et décembre 2020	Juillet	- Comité Exécutif - Groupe Technique de Travail (GTT) - Secrétariat Technique	0,00	Frais d'organisation des réunions du GTT et du CE (Frais pris en charge par les n°5 et 1 de la Feuille de route)	0,00	Gouv.	Idem

Comité Exécutif

3	Mobiliser les ressources financières et les appuis techniques nécessaires à la mise en œuvre du processus ITIE en RDC	Activité n°7	- Le Gouvernement central décaisse mensuellement la dotation budgétaire allouée à la mise en œuvre de l'ITIE en RDC ; - Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de la RDC appuient financièrement et techniquement le CN/ITIE-RDC dans la mise en œuvre de la feuille de route des activités prioritaires	Juil-déc.	- Coordonnateur National - Comité Exécutif	1 500,00	Frais d'organisation d'une réunion de soumission de la Feuille de route des priorités de l'ITIE-RDC aux PTF en vue de la mobilisation des fonds (Forfait/ Dejeuner de travail entre les membres du CN/ITIE-RDC et les PTF)	1 500,00	Gouv.	Nomination du Coordonnateur National de l'ITIE-RDC
4	Assurer le fonctionnement administratif du Secrétariat Technique (toutes les charges)	Activité n°11	Toutes les charges de fonctionnement du Secrétariat Technique sont supportées par le Trésor Public	Juil-déc.	- Gouvernement - Comité Exécutif - ST	642 098,02	Rémunérations du personnel Charges locatives (Kinshasa et Lubumbashi) x 6 mois Fournitures de bureau (6 mois) Carburant et lubrifiants (6 mois) Communication : Téléphone (6 mois) Communication : Internet (6 mois) Hébergement Site Web et Abonnements applications (Microsoft Teams et Flickr) x (6 mois)	480 000,00 74 280,00 12 402,00 14 400,00 6 859,98 6 100,02 2 256,00	Gouv.	Décaissement mensuel, par le Gouvernement central, de la dotation budgétaire allouée à l'ITIE-RDC.

Comité Exécutif

							Entretien et réparation véhicules & autres matériels ST (6 mois)	6 949,98		
							Communication ITIE : Médias et Presse	5 800,02		
							Renforcement des capacités / Formations	12 600,00		
							Autres prestations de service	19 450,02		
							Polices d'assurance 4 véhicules du ST	1 000,00		
5	Assurer le fonctionnement des Commissions et Groupes de travail	Activité n°12	Les frais afférents à l'organisation des réunions des Commissions et Groupes de travail institués par le C.E sont entièrement payés par le CN/ITIE-RDC	Juil-déc.	- Comité Exécutif - Secrétariat Technique (ST) - Commissions/ Groupes de travail ad hoc	10 750,00	Frais d'organisation de 10 réunions du GTT (Rafraîchissement : 50 \$)	500,00		
							Jetons des présences des membres du GTT (15 membres x 50\$ x 10 réunions)	7 500,00		
							Frais d'organisation de 5 réunions de la Commission de recrutement de l'Auditeur des comptes du CN/ITIE-RDC (Rafraîchissement : 50 \$/Réunion)	250,00	Gouv.	Idem
							Jetons des présences des membres de la Commission de recrutement de l'Auditeur (10 membres x 50\$ x 5 réunions)	2 500,00		

Comité Exécutif

6	Actualiser et publier les textes de gouvernance interne du CN/ITIE-RDC (- Décret portant création, organisation et fonctionnement du CN et - Manuel de procédures de gestion)	Activité n°1	Les textes de gouvernance interne du CN/ITIE-RDC sont actualisés, adoptés et publiés	Août-oct.	- ST - GTT - Comité Exécutif - Conseil des Ministres - Premier Ministre	10 750,00	Actualisation du Décret portant création, organisation et fonctionnement du CN	0,00	- Gouv. - PTF	- Idem - Appui des PTF
							Frais d'organisation de 5 réunions de la Commission de rédaction du nouveau RI du CN (Rafraîchissement : 50 \$/Réunion)	250,00		
							Jetons des présences des membres de la Commission de rédaction (10 membres x 50\$ x 5 réunions)	2 500,00		
							Honoraires du Consultant/ Actualisation du Manuel de procédures de gestion (Forfait)	8 000,00		
7	Vulgariser le Code de conduite de l'Association ITIE auprès des membres du Comité National de l'ITIE-RDC	Activité n°3	Les dispositions du Code de conduite de l'Association ITIE sont comprises et appliquées par les membres du Comité National de l'ITIE-RDC	Septembre	- Comité Exécutif - Secrétariat Technique (ST)	0,00	Frais compris dans les réunions du Comité Exécutif	0,00	Gouv.	RAS
8	Organiser l'audit financier et organisationnel du	Activité n°13	Le CN/ITIE-RDC est audité par un consultant	Sept-nov.	- Comité Exécutif - Secrétariat Technique	57 200,00	Frais liés au DAO et à la publicité de l'AMI	1 200,00	PTF	Appui des PTF

Comité Exécutif

	Comité National de l'ITIE-RDC pour les exercices 2016, 2017, 2018 et 2019 suivant les standards internationaux		indépendant suivant les standards internationaux		(ST) - Consultant		Honoraires du Consultant pour les 4 exercices.	56 000,00		
Sous-Total 1 :							800 304,02			
Objectif 2 : Divulguer des informations essentielles en 2020 et organiser le débat public sur des questions clés de la gouvernance du secteur extractif										
9	Publier le rapport ITIE-RDC 2018-2020 suivant la procédure assouplie due à la pandémie de Covid-19	Activité n°16	Le rapport assoupli ITIE-RDC 2018-2020 est publié dans le délai et contient des informations pertinentes à utiliser par le public lors du débat.	Juil-déc.	- Parties Prenantes - ST - Administrateurs Indépendants - GTT - Comité Exécutif	46 503,00	Frais de déploiement de 7 experts pour collecter les données dans 10 provinces. Frais de voyage et de séjour : Ex. Katanga (8 790\$) ; Kasai Oriental (4 290\$) ; Ex. Kivu (7635\$) ; Ex. Province Orientale (4 040) ; Kinshasa (1 000\$)	25 755,00	Gouv.	- Décaissement mensuel, par le Gouvernement central, de la dotation budgétaire allouée à l'ITIE-RDC ; - Appui des PTF
							Frais d'organisation, à Lubumbashi, de l'atelier d'amélioration des PP (Frais de voyage et de séjour de 3 membres du CE, Frais de voyage et de séjour de 3 membres du ST, Location salle, Logistique)	20 748,00		
10	Publier les monographies sur des thématiques spécifiques à l'ITIE : (1) Revue des états financiers des entreprises publiques ; (2) Répartition de la redevance minière et	Activité n°17	Le rapport sur la revue des états financiers des EP des exercices 2017 et 2018 est publié	Juil-sept.	- Parties Prenantes - Consultants indépendants - ST - GTT - Comité Exécutif	33 960,00	Frais d'organisation à Kinshasa, de l'atelier d'amélioration des PP (Location salle et Logistique)	6 000,00	- Gouv. - PTF	- Idem que ci-dessus
							Honoraires du Consultant	27 960,00		

rétrocession de 10% des recettes pétrolières de catégorie B aux provinces productrices ; (3)Etat des lieux de la divulgation des contrats conclus ou modifiés assorti d'un plan de publication exhaustive des contrats au 1 ^{er} janvier 2021					- Parties Prenantes - ST - GTT - Comité Exécutif	33 120,00	Collecte des données: Frais de voyage, Logistique et Transport des participants aux réunions : (1) L'shi: 2500\$; (2) Isiro : 3890\$ (3) Mbuji-Mayi : 3500\$; (4) Bukavu : 3650\$; (5) Goma : 3100\$; (6) Kindu : 3670\$; (7) Kolwezi : 3300\$; (8) Kamina : 2800\$; (9) Kalemie : 2750\$; (10) Moanda : 3960\$	33 120,00	Gouv.	Levée de la mesure de restriction des mouvements			
						Août-oct.	L'état des lieux de la divulgation des contrats est dressé et un plan de leur publication exhaustive est élaboré	- Parties Prenantes - Consultants indépendants - ST - GTT - Comité Exécutif	13 950,00	Frais DAO et publicité AMI	1 200,00	- PTF	- Appui des PTF
										Frais d'organisation de 5 réunions de la Commission de recrutement du Consultant (Rafraîchissement : 50 \$/Réunion)	250,00		
										Jetons des présences des membres de la Commission de recrutement (10 membres x 50\$ x 5 réunions)	2 500,00		
						Honoraires Consultant	10 000,00						

Comité Exécutif

11	Relire le projet de décret portant divulgation de la propriété effective des industries extractives élaboré par les Parties Prenantes, afin de vérifier sa conformité avec le droit positif congolais.	Activité n°17	- Un projet de décret conforme au droit positif congolais est préparé par un Groupe de travail, validé par le GTT, adopté par le CE, approuvé par le Conseil des Ministres et publié par le Premier Ministre. - La RDC est ainsi dotée d'un outil lui permettant de divulguer pleinement la propriété effective.	Août-oct.	- ST - GTT - Comité Exécutif - Gouvernement - Premier Ministre	1 600,00	Frais d'organisation de 2 réunions du groupe ad hoc de travail	100,00	- PTF	- Appui des PTF
							Frais de transport de ± 15 membres du Groupe ad hoc de travail	1 500,00		
12	Publier les Rapports Annuels d'Avancement des exercices 2018, 2019 et 2020 contenant une évaluation des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC	Activité n°38	- Les RAA 2018, 2019 et 2020 sont publiés ; - Les résultats et l'impact de la mise en œuvre sont évalués ; - Les recommandations sont formulées par les PP pour améliorer la mise en œuvre	Nov-déc.	- Comité Exécutif - GTT - Secrétariat Technique - Parties Prenantes	6 000,00	- Frais d'organisation, à Kinshasa, d'un atelier de mise en commun des améliorations des PP au projet de RAA 2018-2020. (Location salle et logistique)	6 000,00	Gouv.	- Décaissement mensuel, par le Gouvernement central, de la dotation budgétaire allouée à l'ITIE-RDC. - Levée de la mesure de restriction des mouvements et/ou de distanciation physique

Comité Exécutif

13	Organiser un atelier avec les représentants du Gouvernement central, des provinces et des ETD pour débattre des problèmes concrets découlant de la répartition et de l'affectation des quotités des recettes de la redevance minière ainsi que de la rétrocession de 10% des recettes pétrolières de catégorie B aux provinces productrices	Activité n°21	Les problèmes de la rétrocession de 10% des recettes pétrolières, de la répartition et l'affectation de la redevance minière sont identifiés et les solutions efficaces sont proposées	Octobre	- Comité Exécutif - ST	31 958,00	Frais d'organisation, à Lubumbashi, de l'atelier des PP pour un débat public (Frais de voyage et de séjour de 3 membres du CE, Frais de voyage et de séjour de 3 membres du ST, Location salle, Logistique	20 748,00	- Gouv. - PTF	- Décaissement mensuel, par le Gouvernement central, de la dotation budgétaire allouée à l'ITIE-RDC ; - Appui des PTF, notamment pour la prise en charge de 16 délégués des provinces ; - Levée de la mesure de restriction des mouvements pour l'organisation de l'atelier à Lubumbashi
							Frais de prise en charge de 16 délégués venant du Kasai Oriental (3), du Lualaba (7), du Haut-Katanga (3) et de Tanganyika (3).	11 210,00		
14	Organiser des séances de travail virtuelles avec les Entreprises Publiques (EP) afin de les amener à mieux divulguer les informations requises par les Exigences 2.6, 4.5 et 6.2 de la Norme ITIE	Activité n°23	Les informations pertinentes requises par la Norme ITIE sont divulguées par les EP	Septembre	- Secrétariat Technique (ST) - Entreprises Publiques (EP)	500,00	- Frais de connexion internet pour le ST et les 9 EP	500,00	Gouv.	- Décaissement mensuel, par le Gouvernement central, de la dotation budgétaire allouée à l'ITIE-RDC.

Comité Exécutif

15	Evaluer la mise en œuvre des recommandations et mesures correctives issues des rapports précédents, des audits du CN/ITIE-RDC et de la validation	Activité n°37	- Le suivi des recommandations et des mesures correctives est effectué ; - Un document de synthèse des travaux de suivi est produit.	Octobre	- Comité Exécutif - Secrétariat Technique - Parties Prenantes	6 000,00	Frais d'organisation, à Kinshasa, d'un atelier des PP (Location salle et Logistique)	6 000,00	Gouv.	- Décaissement mensuel, par le Gouvernement central, de la dotation budgétaire allouée à l'ITIE-RDC. - Levée de la mesure de restriction des mouvements et/ou de distanciation physique
Sous-Total 2 :						173 591,00				
TOTAL :						973 895,02				

I. Contexte

Le présent document définit les Termes de Référence (TDR) en vue de la production du Rapport assoupli ITIE-RDC 2018-2020, conformément à la décision du Conseil d'Administration de l'ITIE du 25 mai 2020, portant sur l'assouplissement des exigences compte tenu des difficultés entraînées par la pandémie de Covid-19².

En effet, le Conseil d'Administration de l'ITIE a décidé, moyennant l'aval du Groupe multipartite, d'introduire une certaine flexibilité quant au contenu des Rapports ITIE devant être publiés en 2020, dans les cas où la collecte et la diffusion des données sont réalisables sans engendrer des risques sanitaires. Lorsque cela est faisable en pratique, le Groupe multipartite peut avoir intérêt à faire appel à un consultant afin de l'aider à rassembler et à analyser les informations provenant de sources primaires, à combler toute lacune dans les informations accessibles au public et à répondre aux préoccupations des parties prenantes concernant la qualité des données.

Cette démarche visant à assouplir les exigences en matière de rapportage ITIE pour 2020 est destinée à garantir une continuité dans la divulgation opportune des informations et à contribuer à l'alimentation des discussions en cours sur les mesures à prendre pour faire face aux facteurs corrélés de la pandémie de Covid-19, qu'il s'agisse de son impact sur les prix des matières premières ou du ralentissement économique mondial sur les industries extractives. Elle a pour but de permettre aux pays de s'écarter quelque peu de la procédure standard de rapportage ITIE, y compris en matière de rapprochement des informations (Exigence 4.9.b), en ce qui concerne les rapports censés être publiés avant le 31 décembre 2020, en divulguant des informations qui s'avèrent pertinentes pour alimenter les discussions en cours sur l'impact de cette crise multidimensionnelle.

Au regard de ce qui précède et sur proposition du Groupe Technique de Travail « GTT », le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC se charge de la production du Rapport assoupli ITIE-RDC 2018-2020 et ce, conformément aux présents Termes de référence qui précisent le mandat et les tâches, les objectifs et la portée du rapport, le mécanisme de collecte des données, les livrables attendus ainsi que le calendrier d'exécution.

² Décision du Conseil d'administration 2020-31/BC-290, <https://eiti.org/fr/decision-conseil/2020-31>

II. Mandat et tâches pour la production du rapport

Le Comité Exécutif confie au Secrétariat Technique le mandat de produire, sous sa supervision directe, le Rapport assoupli ITIE-RDC 2018-2020, conformément à la Norme ITIE et aux présents termes de référence.

À ce titre, le Secrétariat Technique a pour tâches de :

- Élaborer le projet de Cadrage à soumettre au Comité Exécutif pour adoption ;
- Collecter, compiler, examiner et analyser les informations obtenues auprès des parties déclarantes : Entités de l'État et Entreprises ;
- Préparer un projet de rapport assoupli à soumettre aux Parties Prenantes pour amélioration avant son approbation par le Comité Exécutif ;
- Proposer à l'adoption du Comité Exécutif la version finale du rapport assoupli contenant l'évaluation de l'exhaustivité et de la fiabilité des données, ainsi des recommandations visant à améliorer la gouvernance du secteur extractif congolais.

En revanche, le Comité Exécutif devra :

- Fixer les objectifs et la portée du rapport ;
- Adopter et publier le cadrage du rapport assoupli ;
- Superviser la collecte, la compilation, l'examen et l'analyse des informations à divulguer, tout en y contribuant ;
- Émettre son avis sur la fiabilité et l'exhaustivité des données divulguées ;
- Adopter et publier la version finale du Rapport assoupli ITIE-RDC 2018-2020.

III. Processus d'élaboration du rapport

Phase 1 : Fixation des objectifs du rapport

Tenant compte du plan de travail, des priorités nationales et de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'économie et le social, le Comité Exécutif s'est fixé les objectifs suivants :

- Informer le public de l'impact de la crise due à la pandémie de Covid-19 sur le cadre légal et le régime fiscal régissant les industries extractives ;
- Accroître la transparence des contrats et des procédures d'octroi des licences ;
- Améliorer les divulgations par les Entreprises Publiques (EP) des informations requises par les Exigences 2.6, 4.5 et 6.2 de la Norme ITIE en vue d'accroître leur transparence ;
- Fournir des informations fiables et opportunes sur les revenus réels et projetés en provenance des industries extractives au regard de la pandémie et de l'évolution des prix des matières premières ;
- Améliorer la transparence et la gouvernance en matière de transferts infranationaux, des paiements directs et des quotités de la redevance minière revenant aux provinces et aux ETD, en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations affectées par l'exploitation ;
- Renforcer les divulgations systématiques du gouvernement et des entreprises, conformément à la Norme ITIE ;
- Évaluer l'exhaustivité et la fiabilité des informations divulguées et formuler des recommandations concernant la pratique des audits et les réformes nécessaires pour les

rendre conformes aux normes internationales ;

- Évaluer les progrès accomplis dans la prise en compte des recommandations découlant des précédents Rapports ITIE ou des actions correctives liées au processus de Validation.

Phase 2 : Détermination de la portée du rapport

L'objectif est de déterminer l'étendue des informations à divulguer et l'exercice ou les exercices fiscaux à couvrir. Lesdites informations, la période considérée ainsi que d'autres fondamentaux seront déterminés dans le Cadrage du Rapport assoupli ITIE-RDC 2018-2020.

Phase 3 : Collecte des données

Compte tenu du faible niveau d'intégration dans les systèmes du Gouvernement et des entreprises, la collecte des données se fera directement auprès des parties déclarantes (entités de l'Etat et entreprises) au moyen des formulaires contenus dans le progiciel de télédéclaration T/SL.

Néanmoins, pour compléter les données ci-dessus, certaines informations seront collectées soit à partir des sources publiques (sites web des parties déclarantes), soit directement auprès des parties déclarantes.

Phase 4 : Analyse et production du projet de rapport.

Le but de cette phase est d'analyser tout d'abord les informations collectées conformément aux objectifs fixés dans le cadre de la phase 1 et de vérifier l'exhaustivité et la fiabilité des données, puis de rédiger le rapport préliminaire à l'intention du Comité Exécutif, pour qu'il formule ses observations, après intégration des améliorations reçues des Parties Prenantes.

Il sera ainsi procédé à :

- L'analyse des données collectées.** Conformément aux objectifs fixés par le Comité Exécutif pour l'élaboration du rapport, le Secrétariat Technique analysera les informations pour s'assurer qu'une fois publiées, elles répondent aux objectifs convenus.
- La vérification de l'exhaustivité et de la fiabilité des données financières.** Le Comité Exécutif évaluera l'exhaustivité et la fiabilité des données financières couvertes par le processus comme convenu à la phase 2, en cherchant à identifier toute lacune ou faiblesse. Il examinera aussi les procédures d'audit et d'assurance de la qualité des données applicables aux entités publiques et aux entreprises participant au processus de déclaration ITIE. Il pourra pour ce faire consulter les dispositions en vigueur en matière de contrôle des comptes publics et d'audit ou de vérification des comptes des entreprises privées, sur la base des lois et règlements en vigueur et en considérant, le cas échéant, toute réforme en la matière (il pourra s'agir d'évaluer si les états financiers des entités déclarantes ont fait l'objet d'un audit ou d'une vérification au cours de l'exercice financier concerné, s'ils sont publiés ou s'ils peuvent être librement consultés). Si besoin est, le Comité Exécutif pourra envisager un travail supplémentaire afin de répondre aux préoccupations concernant l'exhaustivité et la fiabilité des données divulguées.

iii. Rédaction du projet de rapport

Le Secrétariat Technique préparera un projet de rapport regroupant de manière exhaustive les informations divulguées par les parties déclarantes, en relevant toute divergence ; toutes les autres informations ou analyses telles que requises par le Comité Exécutif devront être apportées (conformément aux phases 1 et 2). Le Rapport ITIE ainsi préparé contiendra des explications sur le processus de collecte, de compilation et d'analyse des informations, précisera la période couverte et des indications sur l'évaluation de l'exhaustivité et de la fiabilité des données. Toute lacune ou faiblesse dans les informations devra être relevée dans le Rapport ITIE, y compris le nom des entités n'ayant pas transmis les informations prescrites par la Norme ITIE (Exigences 2 à 6) ; de même, il convient d'estimer si l'omission de telles informations a un impact significatif sur l'exhaustivité de la déclaration. Le rapport indiquera clairement l'origine des informations qui y sont contenues. Dans le cas où les informations sont déjà systématiquement divulguées, il conviendra de préciser également où elles sont librement accessibles.

Lorsque des Rapports ITIE ou procédures de Validation préalables ont conduit à la formulation de mesures correctives et/ou de réformes, il sera utile de commenter les progrès réalisés dans leur mise en œuvre. Le Groupe multipartite pourra convenir de recommandations visant à renforcer à l'avenir la communication régulière, opportune et complète d'informations par les entités gouvernementales et les entreprises, et notamment toute recommandation concernant la pratique d'audits et les réformes à engager pour les mettre en conformité avec les normes internationales ; enfin, le cas échéant, toute suggestion de réforme dans le secteur extractif visant à l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles sera bienvenue.

Phase 5 : Rédaction du rapport final

Au cours de cette phase, le Comité Exécutif s'assurera que toutes les observations formulées sur le projet de rapport et les divulgations préliminaires ont bien été prises en compte. Il pourra également réfléchir à la meilleure modalité de diffusion des données afin de les partager avec les Parties Prenantes concernées, compte tenu des problèmes sanitaires et de sécurité posés par la pandémie de Covid-19.

Le rapport final fera état de l'évaluation, par le Comité Exécutif, de l'exhaustivité et de la fiabilité des données divulguées, en signalant toute lacune ou faiblesse éventuellement relevée.

À ce niveau, le Secrétariat Technique est chargé de :

- i. **Soumettre le Rapport final à l'approbation du Comité Exécutif** qui l'approuvera et supervisera le processus de sa publication. Le ou les auteurs du rapport seront clairement identifiés. Si les restrictions imposées par la pandémie de Covid-19 compliquent la tenue des réunions du Comité Exécutif, ce dernier devra prendre

toutes les mesures raisonnables afin d’être en mesure d’apporter ses commentaires et de procéder à l’approbation du Rapport final.

- ii. **Préparer et soumettre électroniquement les données résumées** au Secrétariat International, selon le format standardisé de déclaration.

Une version anglaise du rapport publié, produite par un Consultant à recruter à cet effet, sera soumise électroniquement au Secrétariat International.

IV. Calendrier pour la production du Rapport assoupli ITIE-RDC 2018-2020

Le processus d’élaboration du Rapport ITIE démarrera le 29 juillet 2020, la conclusion des divulgations devant intervenir le 31 décembre 2020 au plus tard.

Le calendrier proposé est le suivant :

N°	Activités/ Livrables	Date/ Période
1	Adoption des TDR par le Comité Exécutif	30/07/2020
2	Élaboration du projet de Rapport de Cadrage par le Secrétariat Technique	31/07 - 04/08/2020
3	Validation du projet de Rapport de Cadrage par le GTT	07/08/2020
4	Adoption en ligne du Rapport de Cadrage par le Comité Exécutif	14/08/2020
5	Collecte des données	17/08 – 15/10/2020
6	Analyse des données et dépôt du projet de rapport	15/10 – 15/11/2020
7	Amélioration du projet de rapport par les Parties Prenantes	16/11 – 28/11/2020
8	Intégration des améliorations des Parties Prenantes par le Groupe Technique de Travail (GTT)	01/12/2020
9	Adoption et publication du rapport final par le Comité Exécutif	16/12/2020
10	Transmission électronique des données résumées au Secrétariat International et publication de la version anglaise du rapport final	Janvier 2021

Document de la réunion ordinaire du Comité Exécutif 101-4

Kinshasa, le 30 Juillet 2020

Situation Financière de l'ITIE-RDC de Janvier à Juillet 2020

Par le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC



SITUATION FINANCIERE DU CN/ITIE-RDC



Sommaire

1. INTRODUCTION
2. ETAT DES RECETTES ET DES DEPENSES AU 28 JUILLET 2020
3. ETAT DES DETTES AU 28 JUILLET 2020

1. INTRODUCTION

La situation financière du CN/ITIE-RDC a été présentée au 28 juillet 2020 en dollar américain et ce, conformément à l'article 23 du Règlement Intérieur du Comité National qui stipule que « *A chaque réunion du Comité Exécutif, le Coordonnateur National présente un état complet de la situation financière et des activités réalisées aux membres du Comité Exécutif qui en donnent quitus* ».

Cette situation financière présente la synthèse des opérations provenant des documents comptables couvrant la période du 21 janvier au 28 juillet 2020.

Le Plan de Travail Triennal adopté par le Comité Exécutif aligne les activités à réaliser suivant le chronogramme prévu à cet effet et le calendrier fixé par la Norme ITIE. Le financement de ces activités est assuré essentiellement par une dotation mensuelle du Gouvernement de la RDC qui s'est engagé à mettre en œuvre l'ITIE.

2. ETAT DES RECETTES ET DES DEPENSES DU CN/ITIE-RDC DU 21 JANVIER AU 28 JUILLET 2020

(Exprimé en Dollar US)

RECETTES		
<i>Report</i>	23 486	
Dotation Gouvernement de janvier reçue au mois d'avril 2020	152 107	
Dotation Gouvernement de février reçue au mois de juillet 2020	137 046	
Appui PTF (Secrétariat International ITIE)	8 000	
Total Recettes	320 639	
DEPENSES		
<u>1. ACTIVITES REALISEES</u>		
Actualisation du Plan de Travail Triennal 2018-2021		3 800
Adaptation du PT fixant les priorités du CE de juillet à décembre 2020		-
Elaboration du rapport de cadrage assoupli pour production rapport ITIE-RDC 2018		-
Etude sur la revue des états financiers des Entreprises Publiques du secteur extractif (KPMG)		8 000
S/total		11 800
<u>2. FONCTIONNEMENT</u>		
Communication (téléphone, internet)		9 100
Fonctionnement commissions, groupe de travail		4 675
Fonctionnement Antenne du Sud/Haut Katanga		3 700
Entretiens et réparations véhicules		1 415
Maintenance équipements (Hébergement T/SL)		3 620
Fournitures de bureau		4 931
Produits d'entretien		70
Voyages et déplacements (Achat billet Oslo et remboursement billet d'avion pour participation réunion du CE)		3 497
Carburant et lubrifiants		3 451
Rémunération agents du ST décembre, janvier, février		223 356
Rémunération consultants		18 893
Collation pour prestation jour férié et travaux intensifs		3 620
Frais de mission (Participation à la 46è réunion du CA à Oslo et remboursement sur préfinancement frais de séjour membres du CE et ST)		9 098
Jeton de présence membres du CE		1 600
Médias et presse		1 950
Frais bancaires		2 298
Services extérieurs (Avocat conseil, Assistance à l'infogérance des services web)		6 236
S/total		301 509
Total Dépenses		313 309
SOLDE DE TRESORERIE AU 28 JUILLET 2020	7 330	

3. ETAT DES DETTES DU CN/ITIE-RDC DU 21 JANVIER AU 28 JUILLET 2020

(Exprimé en Dollar US)

N°	NATURE	FOURNISSEURS	MONTANT EN USD	JUSTIFICATION
1	Honoraires	Cabinet BDO Consulting (Administrateur Indépendant)	32 800,00	Honoraires production du rapport ITIE 2017 et formation
2	Loyers			
	Bureaux ST Kinshasa	Bailleur SOGIC sarl	78 000,00	Loyer de 4 trimestres (15/08/2019 au 15/08/2020)
	Salle de réunion		60 000,00	Loyer de 5 trimestres (15/05/2019 au 15/08/2020)
	Bureau antenne du sud	Bailleur MADU PILLAI	11 280,00	Loyer de 2 trimestres (janvier à juin 2020)
3	Rémunérations	Personnel ST ITIE-RDC	407 400,00	Arriérés janvier, mars, avril, mai, juin et juillet 2020
		Membres du CE ITIE-RDC	9 600,00	Jeton de présence Réunions du 22/01 et 22/02/2020
4	Autres dettes			
	Hébergement logiciel T/SL	MASIA VUVU	2 220,00	Abonnement de janvier à juillet 2020
	Carburant	SODIKIM	4 366,00	Facture janvier et février 2020
	Police d'assurance	SONAS	1 818,00	Police d'assurance flotte N°1294100312R
	Contrôle technique	TRINITY 3 SARL	597,00	NOTE HONORAIRES N°31/11/2019/DF
	Bulletin de service	Police Nationale Congolaise	100,00	
	Réservation et hébergement du nom de domaine	CODES QUANTEN	5 649,00	Facture N°2026604
	Entretien complet	GARAGE ISSAM	568,00	Facture N°0025/2020
	TOTAL		614 398	

ΩΩΩ